

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

2020-2021



Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 5T4

Bureau de Montréal :
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca
Suivez-nous sur [Facebook](#) et [Twitter](#)

La forme masculine utilisée dans ce document
désigne tout aussi bien les femmes que les hommes.

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2020
ISBN XXXX (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2007

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle
est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Mai 2020

Pour toute demande d'information, suggestion ou plainte concernant les services offerts aux personnes handicapées, veuillez vous adresser à :

Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :

418 691-2401

1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web :

www.stat.gouv.qc.ca/produits-services/centre-information-documentation/information-statistique.html

Ce document est disponible sur le site Web de l'Institut à l'adresse suivante :

www.stat.gouv.qc.ca/institut/Plan-action-handicapees.pdf.

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2020). *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2021*, [En ligne], Québec, L'Institut, 23 p. [www.stat.gouv.qc.ca/institut/Plan-action-handicapees.pdf].

Mot du directeur général

Conformément à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E20.1), l'Institut de la statistique du Québec dépose son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2021.

Soucieux de s'inscrire dans une démarche visant l'équité et la parité des individus, l'Institut réitère son engagement à identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et à déterminer les mesures à prendre pour les réduire. Le plan présente le bilan des réalisations de la dernière année ainsi que les mesures retenues pour l'exercice 2020-2021.

Ces mesures témoignent de la volonté de l'Institut de faciliter l'accès à ses produits et services pour l'ensemble des citoyens et d'assurer à son personnel un environnement de travail inclusif.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission, l'Institut est fier de contribuer au développement des connaissances sur l'incapacité, en produisant et en diffusant des informations statistiques à ce sujet.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink that reads "Florea D." in a cursive style.

Daniel Florea

Produire une information statistique pertinente, fiable, objective, comparable, actuelle, intelligible et accessible, c'est l'engagement « *qualité* » de l'Institut de la statistique du Québec.

Table des matières

Mot du directeur général	4
1 Portrait de l'Institut de la statistique du Québec	6
Mission	6
Vision – <i>La statistique au service de la société</i> : la référence au Québec	7
Produits et services	7
2 Élaboration, adoption et mise en œuvre du plan d'action	8
3 Consultation auprès des personnes handicapées et de leurs représentants	9
4 Contribution de l'Institut en matière d'information statistique sur l'incapacité	10
Principaux travaux réalisés par l'Institut sur l'incapacité	11
Travaux réalisés en 2019-2020	11
Travaux en cours ou à venir	11
5 Reddition de comptes	12
Mesures d'accommodement	12
Plaintes	12
6 Bilan des réalisations en 2019-2020	13
7 Mesures retenues pour 2020-2021	19

Portrait de l'Institut de la statistique du Québec

L'Institut de la statistique du Québec a été constitué en avril 1999 avec l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.011). En 2019-2020, il comptait 338 employés réguliers et 42 intervieweurs. Pendant cette période, une soixantaine d'enquêtes ont été menées, et 39 471 questionnaires ont été remplis par des individus et des ménages et 48 727 par des entreprises et des institutions. De ses travaux découlent un nombre important de publications et d'informations statistiques sur des thèmes variés¹.

Les employés de l'Institut sont répartis entre Québec et Montréal dans des locaux situés aux endroits suivants :

- 200, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 5T4
- 1200, avenue McGill College, Montréal (Québec) H3B 4J8

Des centres d'accès aux données de recherche (CADRISQ) sont également accessibles sur le campus de l'Université de Montréal dans les locaux du Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS) ainsi que dans les locaux de l'Institut, à Québec.

Mission

L'Institut a pour mission de fournir des informations statistiques fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes. L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général (RLRQ, chapitre I-13.011, article 2).

1. Pour un portrait complet des informations statistiques produites et diffusées par l'Institut, consulter le rapport annuel à l'adresse : www.stat.gouv.qc.ca/institut/acces-information/documents_public/rapport-gestion.html.

Vision – *La statistique au service de la société*: la référence au Québec

L'Institut de la statistique du Québec vise à être la principale source d'information statistique objective et fiable concernant le Québec. Par ses produits, l'Institut contribue à mieux faire connaître le Québec et à éclairer le choix des politiques publiques. Il constitue la source d'information privilégiée pour le grand public, les experts, les chercheurs et les personnes qui désirent mieux s'informer sur le Québec d'aujourd'hui.

La statistique au service de la société : la référence au Québec – c'est la vision d'avenir de l'Institut.

Produits et services

L'Institut offre aux ministères et organismes publics des services de nature scientifique et technique, tels que la réalisation d'enquêtes, des études et des analyses, des travaux méthodologiques et de traitement des données ainsi que des études d'impact économique.

L'Institut rend disponibles de nombreuses statistiques et publications sur son site Web, au bénéfice de l'ensemble de la population. Il dispose d'un Centre d'information et de documentation (CID) offrant des services d'aide à la recherche en plus d'un accès à ses collections proposant un vaste éventail de statistiques sur le Québec.

Il offre également un ensemble de services facilitant l'accès aux données statistiques et des services-conseils à des fins de recherche scientifique, dans le respect des règles de confidentialité. Les centres d'accès aux données de recherche (CADRISQ) sont des enceintes sécurisées accessibles aux chercheurs désirant exploiter des données d'enquêtes de l'Institut. Par ailleurs, le Guichet d'accès aux données de recherche, mis en place à l'été 2019, permet de simplifier le processus d'accès aux données détenues par les ministères et organismes à des fins de recherche et de réduire les délais de traitement des demandes.

Élaboration, adoption et mise en œuvre du plan d'action

Les travaux d'élaboration du plan d'action sont réalisés sous la direction du Secrétariat et Affaires juridiques de l'Institut. La secrétaire de l'Institut agit également à titre de coordonnatrice des services aux personnes handicapées. À ce titre, elle est responsable de la mise en œuvre du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées. Elle est appuyée par la responsable du plan d'action, qui coordonne l'élaboration des mesures et le suivi auprès des différentes directions. Les unités suivantes participent également à la réalisation du plan et à sa mise en œuvre :

- le Secrétariat et Affaires juridiques (SAJ) ;
- la Direction des ressources financières et matérielles (DRFM) ;
- la Direction des ressources humaines (DRH) ;
- la Direction des technologies de l'information (DTI) ;
- la Direction de la gestion de la collecte (DGC) ;
- la Direction de la diffusion et des communications (DDC).

Enfin, le directeur général de l'Institut approuve et adopte le plan d'action annuel.

Consultation auprès des personnes handicapées et de leurs représentants

Afin de poursuivre son engagement consistant à faciliter l'accès à ses produits et services pour l'ensemble des citoyens et à assurer à son personnel un environnement de travail inclusif, l'Institut a entrepris les travaux nécessaires à la mise en place d'un comité consultatif responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Le comité favorisera l'implication des employés ayant un handicap dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022.

Contribution de l'Institut en matière d'information statistique sur l'incapacité

Étant l'organisme gouvernemental qui a pour mission de fournir des informations statistiques fiables et objectives sur la situation du Québec, l'Institut couvre de nombreux domaines, dont la santé et le bien-être des personnes. Dans ce contexte, l'Institut produit et diffuse des données relatives à l'incapacité. Ce terme réfère à toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou de plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques. À titre d'exemple, l'incapacité

peut affecter l'audition, la vision, la parole, la mobilité, l'agilité, la capacité d'apprentissage, la mémoire, le psychisme et le développement, ou encore être associée à la présence de douleurs.

Les données sur l'incapacité issues des travaux de l'Institut sont disponibles sur son site Web, sous la rubrique « Santé et bien-être ». En diffusant ces informations, l'Institut contribue, dans le cadre de sa mission, au développement des connaissances sur l'incapacité, au bénéfice de la participation sociale des personnes handicapées au Québec.

Principaux travaux réalisés par l'Institut sur l'incapacité

L'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement (EQLAV)*, réalisée par l'Institut en 2010-2011, a permis la réalisation d'une production statistique importante dans le domaine de l'incapacité. Cette enquête a notamment permis à l'Institut de dresser des portraits régionaux des besoins des personnes avec incapacité quant aux activités de la vie quotidienne ou domestique et de faire état de leur participation sociale.

À la suite des nombreux travaux réalisés entre 2013 et 2015, l'Institut a utilisé différentes sources de données afin de nourrir la réflexion des ministères et organismes du Québec sur la situation des personnes avec incapacité, leur participation sociale et leurs besoins. En 2016-2017, en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), l'Institut a publié une étude intitulée *Les besoins d'aide non comblés pour les activités de la vie quotidienne chez les personnes avec incapacité au Québec*, laquelle a été réalisée à partir des données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI)* menée en 2012.

Au cours de la même période, l'Institut a collaboré à une étude réalisée par une équipe de chercheurs visant à faire état de l'accès aux soins de santé à domicile des personnes âgées avec incapacité. L'utilisation des données de l'EQLAV a notamment permis de mieux connaître la situation des aînés par arrondissement central et banlieue des régions métropolitaines de Montréal et de Québec.

Travaux réalisés en 2019-2020

Un compendium exhaustif contenant les données de l'édition 2017 de l'ECI compilées par l'Institut a été préparé à l'intention des professionnels de l'OPHQ et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Cet ouvrage leur permettra de bénéficier d'indicateurs à jour sur lesquels ils pourront s'appuyer pour la planification, l'évaluation et le suivi des programmes destinés aux personnes avec incapacité au Québec.

L'*Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées du Québec (EMPAQ)* réalisée par l'Institut avait comme principaux objectifs d'établir des prévalences par type de maltraitance et de comprendre les facteurs leur étant associés. En lien avec ce dernier objectif, des informations sur certaines incapacités et sur le besoin d'aide quant aux activités de la vie quotidienne de la population visée par l'enquête (personnes de 65 ans et plus vivant dans un ménage privé ou collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes) ont été recueillies dans le cadre de l'enquête.

Travaux en cours ou à venir

En 2019-2020, l'EMPAQ a permis de recueillir des renseignements sur certaines incapacités dont souffraient les personnes de 65 ans et plus vivant dans un ménage privé ou collectif non institutionnel et capables de répondre pour elles-mêmes. Plus précisément, les données portent sur les limitations fonctionnelles (l'ouïe, la vue et la mobilité) et l'utilisation d'une aide technique pour les déplacements. L'enquête s'est également intéressée au besoin d'aide, comblé ou non, des personnes âgées au regard des activités quotidiennes. Le rapport de l'enquête, qui sera diffusé à l'automne 2020, fera état des résultats à l'échelle québécoise.

Reddition de comptes

La politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* a pour but de mettre en place au sein de l'Administration toutes les conditions qui permettent aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents offerts au public. C'est en raison de l'existence de cette politique que l'Institut rend compte dans son plan d'action des mesures d'accommodement dont il s'est doté pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux documents et aux services ainsi que du nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public.

Mesures d'accommodement

L'Institut offre, à la demande d'une personne ayant une incapacité, des mesures d'accommodement afin d'assurer un service de qualité et un accès aux documents, notamment lors de réunions et d'événements publics.

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, aucune demande d'accommodement n'a été formulée à l'Institut.

Plaintes

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, aucune plainte n'a été formulée relativement à la politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

Bilan des réalisations en 2019-2020

AXE 1 – L'accueil et l'intégration des personnes handicapées comme employés de l'Institut

Obstacles	Mesures	Résultats 2019-2020	Responsables
La réalité des personnes handicapées et les mesures favorisant leur intégration sont parfois méconnues.	Adopter une démarche proactive afin de favoriser une meilleure connaissance de la réalité des personnes handicapées par le conseiller en santé des personnes.	Au mois de mai 2019, trois conseillers de la Direction des ressources humaines ont assisté à un webinaire offert par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) qui portait sur les rudiments en matière d'accommodement en présence d'un handicap.	DRH
	Lors de l'embauche d'une personne handicapée, adapter les mesures d'accompagnement requises en fonction de l'évaluation de ses besoins.	Lors de l'embauche de personnes handicapées, l'Institut a été accompagné par un intervenant d'ÉquiTravail, dont la mission vise l'intégration et le maintien en emploi des personnes qui rencontrent des obstacles en raison d'un problème de santé mentale, de limitations intellectuelles ou d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA).	
	Lors de l'embauche, outiller les gestionnaires pour faciliter l'accueil et l'intégration des personnes handicapées.	Lors de l'embauche de personnes handicapées, un intervenant d'ÉquiTravail a accompagné le personnel de gestion afin de le soutenir dans la mise en place de mesures favorisant l'intégration et le maintien en emploi des employés présentant un handicap.	

Suite à la page 14

AXE 1 – L'accueil et l'intégration des personnes handicapées comme employés de l'Institut (suite)

Obstacles	Mesures	Résultats 2019-2020	Responsables
La réalité des personnes handicapées et les mesures favorisant leur intégration sont parfois méconnues.	Consulter les employés ayant une incapacité afin d'avoir une meilleure compréhension de la réalité des personnes handicapées et des mesures pouvant faciliter leur intégration.	L'Institut a entrepris les travaux nécessaires à la mise en place d'un comité consultatif responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Le comité favorisera l'implication des employés ayant un handicap dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022.	SAJ et DRH
Le faible taux de roulement ainsi que le bassin restreint de personnes handicapées limitent le potentiel d'embauche.	Poursuivre les efforts afin d'augmenter la proportion du personnel handicapé. Pour ce faire, intensifier les activités de repérage des personnes handicapées lors de l'embauche et informer les gestionnaires de la présence de candidatures de personnes handicapées lors de la présentation des candidatures.	Lors du dépôt de candidatures aux gestionnaires, ces derniers ont été informés de la présence de candidatures de personnes en situation de handicap.	
Le taux de participation au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) est faible, les exigences liées au programme.	Faire la promotion du PDEIPH.	À l'automne 2019, l'Institut a fait connaître à l'ensemble de ses gestionnaires le PDEIPH, mesure incitative à l'embauche. Comme outils promotionnels, des témoignages de personnes ayant bénéficié du programme ont été diffusés.	DRH
L'environnement de travail ne répond pas toujours adéquatement aux besoins engendrés par la condition d'une personne handicapée.	Dès l'arrivée d'une nouvelle personne handicapée, le ou la responsable de l'ergonomie effectuera une évaluation du poste de travail et des outils afin de voir à ce que l'environnement de travail réponde pleinement aux besoins liés à la condition de cette personne.	Aucune demande d'évaluation pour une nouvelle personne handicapée n'a été présentée en 2019-2020.	

AXE 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques

Obstacles	Mesures	Résultats 2019-2020	Responsables
<p>La diversité et l'envergure des enquêtes menées par l'Institut sur un ensemble de thématiques, et plus particulièrement en matière de santé et de conditions de vie, exigent l'adaptation des modes de collecte à la réalité des personnes handicapées.</p>	<p>L'Institut porte une attention particulière aux besoins des participants handicapés, et leur fournit, à leur demande, des modes de collecte adaptés.</p>	<p>Bien que le handicap ne soit pas a priori un frein à la participation aux différentes enquêtes de l'Institut, les processus de collecte des données sont adaptés afin de réduire, voire d'éliminer, la présence d'obstacles à la participation aux enquêtes d'une personne handicapée.</p> <p>Plus précisément, l'Institut offre différents modes de collecte de l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les questionnaires téléphoniques; • les questionnaires Web conformes au Standard sur l'accessibilité des sites Web (SGQRI 008 2.0); • les questionnaires papier; • l'assistance d'une tierce personne qui pourra répondre pour ou avec le répondant sélectionné. <p>De plus, les intervieweurs téléphoniques et de terrain de l'Institut sont formés pour accompagner les personnes handicapées et les diriger vers les modes de collecte adaptés à leur réalité ainsi que pour signaler toute situation contraignante pour une personne sélectionnée qui souhaite participer à une enquête. Ces processus rendent alors possible la prise en charge rapide de chaque situation et visent précisément à éliminer les obstacles liés aux difficultés de participation aux enquêtes, tel le handicap.</p>	<p>DGC</p>

Suite à la page 15

AXE 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques (suite)

Obstacles	Mesures	Résultats 2019-2020	Responsables
L'Institut produit de nombreux documents, tableaux, images et graphiques pouvant être difficiles à lire pour les personnes ayant une incapacité visuelle.	L'Institut est à l'affût des avancées technologiques qui pourraient être mises en place afin d'améliorer la lisibilité de ses informations.	L'Institut a poursuivi les travaux de conversion progressive des contenus « Flash » au format HTML5 afin de les rendre plus accessibles.	DTI et DDC
	Entre temps, l'Institut offre, sur demande, des solutions de rechange pour faciliter l'accès aux tableaux et aux publications.	Aucune demande n'a été formulée en 2019-2020.	
	Cibler les productions statistiques et les documents les plus consultés ainsi que ceux portant sur l'incapacité en vue de les rendre accessibles selon les standards Web de manière progressive.	<p>Pour les productions statistiques diffusées dans un tableau de données sur le site Web de l'Institut, un format alternatif des données statistiques est offert sur la même page Web, et ce, sans égard au nombre de fois que ces productions sont consultées. De plus, certains tableaux de données en format « Flash » seront, d'ici la fin de l'année financière ou lors de la refonte du site Web, convertis au format HTML5.</p> <p>Pour les productions statistiques publiées en format PDF, l'Institut offre un service de renseignements et, sur demande, la conversion dans un format accessible. En 2019-2020, aucune demande de conversion n'a été reçue à l'Institut.</p>	DTI et SAJ
L'accessibilité physique des bâtiments et des locaux	Appliquer, dans la réalisation des projets d'aménagement des locaux, les mesures visant une conception sans obstacle et une accessibilité universelle en fonction de leur faisabilité générale et des améliorations fonctionnelles qu'elles présentent.	Une nouvelle rampe à l'entrée principale du bâtiment de Québec permet l'accès aux personnes à mobilité réduite.	DRFM

AXE 3 – Approvisionnement accessible

Obstacles	Mesures	Résultats 2019-2020	Responsables
La prise en compte de la diversité des types d'incapacité dans les processus d'acquisition.	Prendre en compte les critères d'analyse favorisant une approche inclusive lors des achats, comme prévu dans la Politique d'acquisitions et de dispositions écoresponsables.	L'Institut poursuit l'achat de fauteuils ergonomiques pour répondre aux besoins particuliers de l'ensemble du personnel.	DRFM
	Porter une attention particulière aux critères d'accessibilité dans les appels d'offres produits par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ).	Dans son processus d'approvisionnement, l'Institut tient compte, notamment pour les besoins particuliers, de l'application de l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Cette loi vise à assurer la prise en compte de l'accessibilité dans l'achat de matériel ou de service afin de permettre aux personnes handicapées d'accomplir l'ensemble de leurs activités courantes.	

AXE 4 – Sensibilisation et formation du personnel

Obstacles	Mesures	Résultats 2019-2020	Responsables
L'approche client auprès d'une personne handicapée demande une attention particulière.	Offrir au personnel en contact avec les citoyens un atelier de formation portant sur les façons de favoriser une meilleure communication avec les personnes handicapées.	Les employés préposés à l'accueil téléphonique et au service de renseignements ont participé à un atelier de sensibilisation portant sur l'accueil téléphonique des personnes ayant des limitations fonctionnelles.	DDC et DRH
La situation des personnes handicapées n'est pas toujours bien connue.	Sensibiliser les employés à la réalité vécue par les personnes handicapées et promouvoir des activités favorisant leur intégration.	L'Institut a diffusé sur son site intranet une capsule d'information visant à souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées et à informer le personnel des activités organisées dans le cadre de celle-ci ou de l'existence de toute documentation pertinente à l'égard des personnes handicapées.	SAJ et DRH
	Publier une nouvelle sur le site intranet de l'Institut au moment de la parution annuelle du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées afin de le promouvoir.	Une annonce a été diffusée sur le site intranet dans les jours suivant la parution du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2020. Une action similaire est envisagée une fois que le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2021 aura été déposé. En plus d'informer le personnel de la parution du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées de l'Institut, ce type d'annonce représente une occasion de le sensibiliser à la réalité des personnes handicapées.	SAJ
Les mesures d'urgence en place peuvent être mal adaptées et méconnues.	Veiller à ce que les nouveaux employés handicapés connaissent les mesures d'urgence adaptées à leur condition, et ce, dès leur arrivée en poste.	Le Guide d'accueil du nouvel employé disponible sur le site intranet de l'Institut invite les employés ayant un handicap à communiquer avec le responsable d'étage afin de connaître les mesures d'urgence adaptées à leur condition.	DRFM et DRH
Difficulté d'orientation et de circulation dans les immeubles, particulièrement en cas d'urgence.	Désigner des responsables d'évacuation d'urgence, les former et les sensibiliser aux besoins particuliers des personnes handicapées dans des situations d'urgence.	Des réunions d'information ont lieu périodiquement afin de sensibiliser les responsables d'étage aux besoins particuliers des personnes handicapées.	DRFM

Mesures retenues pour 2020-2021

AXE 1 – L'accueil et l'intégration des personnes handicapées comme employés de l'Institut

Obstacles	Mesures	Échéancier	Responsables
La réalité des personnes handicapées et les mesures favorisant leur intégration sont parfois méconnues.	Adopter une démarche proactive afin de favoriser une meilleure connaissance de la réalité des personnes handicapées par le conseiller en santé des personnes.	En continu	DRH
	Assurer une meilleure connaissance des services d'accompagnement offerts aux personnes présentant un handicap ainsi qu'aux employeurs pour favoriser l'intégration et le maintien en emplois.	En continu	
	Lors de l'embauche d'une personne handicapée, adapter les mesures d'accompagnement requises en fonction de l'évaluation de ses besoins.	En continu	
	Lors de l'embauche, outiller les gestionnaires pour faciliter l'accueil et l'intégration des personnes handicapées.	En continu	
	Consulter les employés ayant une incapacité afin d'avoir une meilleure compréhension de la réalité des personnes handicapées et de mieux connaître les mesures pouvant faciliter leur intégration.	En continu	SAJ et DRH
	Actualiser le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022.	D'ici le 31 mars 2021	

Suite à la page 20

AXE 1 – L'accueil et l'intégration des personnes handicapées comme employés de l'Institut (suite)

Obstacles	Mesures	Échéancier	Responsables
Le faible taux de roulement ainsi que le bassin restreint de personnes handicapées limitent le potentiel d'embauche.	Poursuivre les efforts afin d'augmenter la proportion du personnel handicapé. Pour ce faire, intensifier les activités de repérage des personnes handicapées lors de l'embauche et informer les gestionnaires de la présence de candidatures de personnes handicapées lors de la présentation des candidatures.	En continu	DRH
Le taux de participation au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) est faible, étant donné les exigences liées au programme.	Faire la promotion du PDEIPH.	En continu	
L'environnement de travail ne répond pas toujours adéquatement aux besoins engendrés par la condition d'une personne handicapée.	Dès l'arrivée d'une nouvelle personne handicapée, le responsable de l'ergonomie effectuera une évaluation du poste de travail et des outils afin de voir à ce que l'environnement de travail réponde pleinement aux besoins liés à la condition de cette personne.	En continu	

AXE 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques

Obstacles	Mesures	Échéancier	Responsables
La diversité et l'envergure des enquêtes menées par l'Institut sur un ensemble de thématiques, et plus particulièrement en matière de santé et de conditions de vie, exigent l'adaptation des modes de collecte à la réalité des personnes handicapées.	L'Institut porte une attention particulière aux besoins des participants handicapés, et leur fournit, à leur demande, des modes de collecte adaptés.	En continu	DGC
L'Institut produit de nombreux documents, tableaux, images et graphiques pouvant être difficiles à lire pour les personnes ayant une incapacité visuelle.	Dans le cadre de la refonte de son site Web, l'Institut considérera les avancées technologiques qui pourraient être mises en place afin d'améliorer la lisibilité de ses informations. L'ergonomie et les interfaces utilisateurs seront conçues par des spécialistes du domaine. Le modèle de diffusion sera également revu afin de faciliter la consultation, et des solutions de rechange seront offertes afin de faciliter l'accès aux tableaux et aux publications. Pour l'instant, l'Institut offre, sur demande, des solutions de rechange pour faciliter l'accès aux tableaux et aux publications.	2020-2021 En continu	DTI et DDC
	Pour les productions statistiques diffusées dans un tableau de données sur le site Web de l'Institut, un format alternatif des données statistiques est offert sur la même page Web, et ce, sans égard au nombre de fois que ces productions sont consultées. Pour les productions statistiques publiées en format PDF, l'Institut offre un service de renseignements et, sur demande, la conversion dans un format accessible.	En continu	DTI et SAJ
L'accessibilité physique des bâtiments et des locaux	Appliquer, dans la réalisation des projets d'aménagement des locaux, les mesures visant une conception sans obstacle et une accessibilité universelle en fonction de leur faisabilité générale et des améliorations fonctionnelles qu'elles présentent.	En continu	DRFM

AXE 3 – Approvisionnement accessible

Obstacles	Mesures	Échéancier	Responsables
La prise en compte de la diversité des types d'incapacité dans les processus d'acquisition.	Prendre en compte les critères d'analyse favorisant une approche inclusive lors des achats, comme prévu dans la Politique d'acquisitions et de dispositions écoresponsables.	En continu	DRFM
	Porter une attention particulière aux critères d'accessibilité dans les appels d'offres produits par le CSPQ.	En continu	

AXE 4 – Sensibilisation et formation du personnel

Obstacles	Mesures	Échéancier	Responsables
L'approche client auprès d'une personne handicapée demande une attention particulière.	Offrir au personnel en contact avec les citoyens un atelier de formation portant sur les façons de favoriser une meilleure communication avec les personnes handicapées.	Une formation annuelle est prévue au mois de mars 2021.	DDC et DRH
La situation des personnes handicapées n'est pas toujours bien connue.	Sensibiliser les employés à la réalité vécue par les personnes handicapées et promouvoir des activités favorisant leur intégration.	En continu	SAJ et DRH
	Publier une nouvelle sur le site intranet de l'Institut lors de la parution annuelle du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées afin de le promouvoir.	Dans les 15 jours suivant la parution.	SAJ
Les mesures d'urgence en place peuvent être mal adaptées et méconnues.	Veiller à ce que les nouveaux employés handicapés connaissent les mesures d'urgence adaptées à leur condition, et ce, dès leur arrivée en poste.	En continu	DRFM et DRH
Difficulté d'orientation et de circulation dans les immeubles, particulièrement en cas d'urgence.	Désigner des responsables d'évacuation d'urgence, les former et les sensibiliser aux besoins particuliers des personnes handicapées dans des situations d'urgence.	En continu	DRFM

« La statistique au
service de la société :
la référence au Québec »

stat.gouv.qc.ca